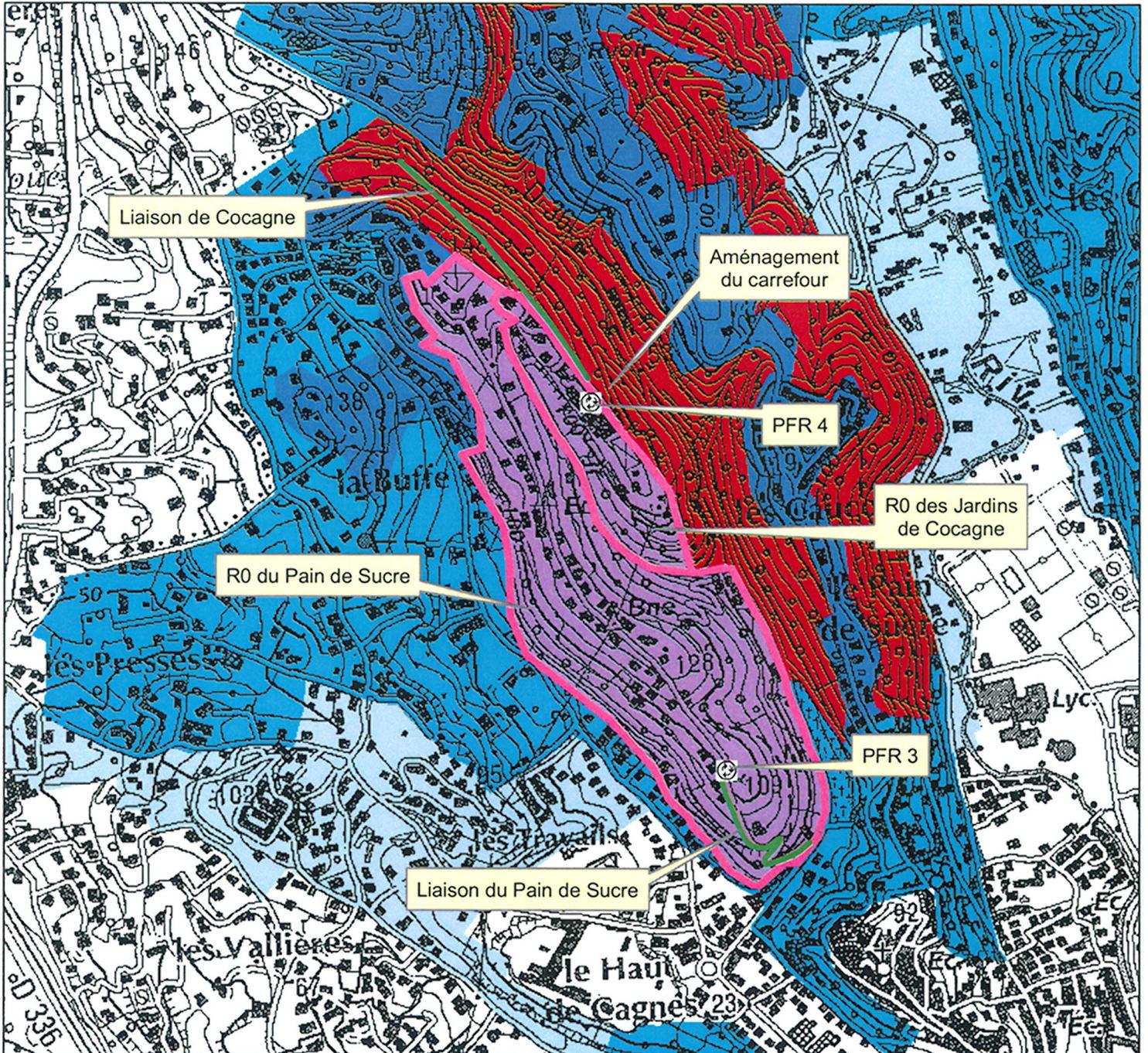


COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER
PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

ANNEXE n°7 :
Schéma de principe des aménagements à réaliser pour
les quartiers du Pain de Sucre et des Jardins de Cocagne



Zonage PPRIF :

- Zone Non Réglementée par le PPRIF
- B2 - Zone de risque faible
- B1 - Zone de risque modéré
- B1a - Zone de risque modéré à prescriptions particulières
- R0 - Zone de risque fort défendable après travaux
- R - Zone de risque fort

- Plateformes de retournement à réhabiliter
- Pistes de liaison à créer / réhabiliter
- Les 2 sous-zones R0



1:10 000

